



## **RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY**

### **Examen professionnel d'avancement de grade d' Educateur des activités physiques et sportives principal de 2eme classe Session 2019**

#### **Propos introductifs :**

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent se présenter à l'examen professionnel d'avancement de grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les examens.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

## **I - PRESENTATION**

---

En 2019, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a organisé cet examen pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets pour l'ensemble des examens de catégories B, transférés par la loi du 19 janvier 2007.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

### **A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions**

Le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives, classé en catégorie B, relève de la filière sportive et comprend les grades :

- d'éducateur territorial des activités physiques et sportives,
- d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- et d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les membres du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives préparent, coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public.

Ils encadrent l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Ils assurent la surveillance et la bonne tenue des équipements.

Ils veillent à la sécurité des participants et du public. Ils peuvent encadrer les agents de catégorie C.

Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives recrutés selon les dispositions prévues aux I des articles 5 et 9 du décret n°2011-605 susvisé doivent être titulaires du titre de maître-nageur sauveteur.

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives exerçant leurs fonctions dans les piscines peuvent être chefs de bassin.

Les titulaires des grades d'éducateurs des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise.

Ils encadrent les participants aux compétitions sportives.

Ils peuvent participer à la conception du projet d'activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement, à l'animation d'une structure et à l'élaboration du bilan de ces activités. Ils peuvent être adjoints au responsable de service.

## B. Conditions d'accès :

Peuvent être nommés au grade d'Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe après réussite à l'examen professionnel d'avancement de grade avec épreuves :

Les fonctionnaires ayant au moins atteint le 4ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats pouvaient subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (Art. 16 du décret n°2013-593).

Les candidats devaient justifier être en activité le jour de la clôture des inscriptions (le 18/10/2018).

## C. Périodes d'inscription :

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 4 septembre 2018
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 10 octobre 2018
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 18 octobre 2018

## II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Nombre d'inscrits	Admis à concourir					
	% hommes	% femmes	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
87	64.20	35.80	1.23	51.85	41.98	4.94
	81					

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
11.11 %	37.04 %	0 %	51.85 %

Non renseigné	Niveaux de diplôme des admis à concourir *				
	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
0%	3.70 %	25.93 %	27.16 %	39.51 %	3.70 %

\* selon déclarations des candidats

### III- LES EPREUVES D'ADMISSION

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat (art 6 du décret 2011-792).

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 points.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

Cet examen professionnel d'avancement de grade comporte une épreuve écrite et une épreuve orale :

#### A- L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSION :

##### 1- Le libellé de l'épreuve écrite :

L'épreuve écrite de l'examen d'avancement de grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe consiste en la rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (Durée : 3 heures ; coefficient 1).

##### 2- Participation et résultats :

L'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe par la voie d'avancement de grade s'est déroulée au Campus Carlone de Nice, le 17 janvier 2019 (date nationale)..

Les candidats reconnus travailleurs handicapés ont été convoqués le même jour dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire).

Admis à concourir	Présents à l'écrit	% Présents	Moyenne des notes / 20 points	Nombre de notes inférieures à 05 / 20 points
81	62	76.50	9.23	2

- ▶ 45.16 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ 3.23 % des candidats présents ont été éliminés.
- ▶ 96.97 % des candidats ayant participé à l'épreuve écrite d'admission ont été autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission.

##### 3- Evaluation des correcteurs:

Les candidats ont démontré dans l'ensemble une bonne perception de leur environnement professionnel ; Quelques copies n'ont pas respecté le cadre formel de l'épreuve mais dans l'ensemble les exigences méthodologiques de l'épreuve sont maîtrisées.

#### B- L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury, après s'être réunis et avoir validé les notes des candidats, le 26 février 2019 a autorisé 60 candidats à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

## 1 - Le libellé de l'épreuve orale :

L'épreuve orale d'admission de l'examen d'avancement de grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

## 2 – Participation et résultats de l'épreuve orale :

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 25 au 29 mars 2019, dans les locaux du Centre de Gestion. Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury en jury plénier.

Epreuve d'entretien				
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	Nombre de présents à l'épreuve orale	% Présents	Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	Nombre de notes inférieures à 05 / 20 points
60	58	96.67	10.65	1

- ▶ 67.24 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- ▶ 1.72 % des candidats présents ont été éliminés.

## IV - L'ADMISSION

A l'issue des épreuves d'admission de l'examen d'avancement de grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, le jury s'est réuni le 29 mars 2019 et a déclaré 31 candidats admis.

Nombre de candidats ayant obtenus une moyenne des épreuves $\geq$ à 10/20	Seuil d'admission / 20 points	Nombre d'admis / lauréats	
		Hommes	Femmes
31	10	65.42 %	35.48 %
		31	

- ▶ 53.45 % des candidats ayant participé à l'épreuve orale d'admission ont été déclarés admis à l'examen.

Nombre d'admis	Niveau de diplôme des admis/lauréats					
	Non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac. + 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
31	0 %	3.23 %	29.03 %	19.35 %	45.16 %	3.23 %

### Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen professionnel d'avancement de grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 21.../06./21..., Madame Sophie DEGUEURCE, Présidente du jury

Signature :

